



Villeneuve Sous Dammartin

N°A 2021 09 10

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
ARRETE DU MAIRE

TEMPORAIRE

Le Maire de la Commune de Villeneuve Sous Dammartin,

- Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212 – 1 et 2, L 2213 – 1 et L 2215 - 1
- Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411 – 29 à R 411 – 32
- Vu la loi n° 82 – 213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions
- Vu la demande de la Société Les Jardins de Frédéric du 04 septembre 2021 en vue d'effectuer la taille d'arbres sur la commune

OBJET :

**Élagage arbres rue des
Tilleuls**

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité du public circulant Rue des Tilleuls, afin de permettre à l'entreprise Les Jardins de Frédéric 12 rue Montaubert 77230 Saint Mard – M. Lemarignier 06 73 32 27 64 – contact@lesjardinsdefrederic.com de réaliser les travaux de tailles des arbres rue des Tilleuls à Villeneuve Sous Dammartin.

Les travaux seront réalisés le 04 octobre 2021 de 9h à 17h et le 05 octobre 2021 de 9h à 17h.

ARRETONS :

ARTICLE 1 : *Pendant la période du 04 octobre 2021 de 8h à 18h et du 05 octobre 2021 de 8h à 18h la circulation sera interdite rue des Tilleuls, ainsi que Le stationnement du N° 6 au N° 20 rue des Tilleuls sur l'emprise du chantier, sauf pour les services de sécurité et l'entreprise effectuant les travaux, afin de lui permettre d'effectuer la taille des arbres.*

ARTICLE 2 : *L'entreprise Les Jardins de Frédéric prendra en charge la signalétique*

ARTICLE 3 : *Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances*

ARTICLE 4 : *Madame le Maire de Villeneuve Sous Dammartin, Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Dammartin en Goële, sont chargés chacun en ce qui les concernent de l'exécution du présent arrêté,*

ARTICLE 4 : *Ampliation du présent arrêté sera transmise à :*

- Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Dammartin
- Monsieur Le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers de Dammartin,
- La Société Les Jardins de Frédéric

Fait à Villeneuve sous Dammartin, le 20 septembre 2021,

Le Maire,
Isabelle GAUTIER

